

Paris, le 21 avril 2016

DRONE À PROXIMITÉ DE ROISSY

« Jean-Pierre BLAZY rappelle qu'il a interpellé Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des transports dans une question écrite le 15 mars dernier »

Ce mercredi 20 avril c'est une fois de plus un accident majeur qui a été évité de justesse. Un drone a croisé la trajectoire d'un avion commercial d'une compagnie irlandaise qui s'apprêtait à atterrir à Roissy Charles de Gaulle. Ce fait survient après un incident équivalent le 19 février.

Le 15 mars dernier, **Jean-Pierre BLAZY rappelle qu'il a interpellé dans une question écrite Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des transports pour connaître le nombre exact de survols identifiés au cours des trois dernières années dans la proximité des grands aéroports français ainsi que les mesures de prévention et de sanction qu'il entendait prendre pour maintenir à distance suffisante les survols de drones et toutes mesures visant à limiter un risque accidentogène majeur.**

Plusieurs incidents de survols de centrales nucléaires où de Paris impliquant des drones civils ont eu lieu à l'automne 2014. La réglementation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, fixe en effet la hauteur maximale de vol à 150 mètres des zones habitées ou à proximité des aérodromes. La DGAC indique que sept à huit survols illicites ont été dénombrés autour du seul aéroport de Roissy en 2015.

« Je regrette que ces règles mises en place depuis peu en réaction à ce genre d'incident peinent à être respectées ».

Le député estime que **« ce problème est réel car la menace est d'autant plus sérieuse que de tels évènements risquent de devenir de plus en plus fréquents vu le succès grandissant que rencontrent les drones auprès du grand public. Il s'agit là d'une nouvelle menace pour la sécurité de l'aviation commerciale aux abords des aérodromes et d'un sujet d'inquiétude légitime pour les élus des territoires aéroportuaires. »**